
COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 4 octobre 2011

Danone et l'UITA signent un accord mondial sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et le stress

Danone et l'UITA signent le 1^{er} accord mondial sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et le stress. Cet accord s'inscrit dans la longue tradition de dialogue social au niveau mondial initié par Danone et l'UITA dès 1988.

En signant cette convention sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et le stress, Danone et l'UITA franchissent aujourd'hui une étape supplémentaire en répondant aux préoccupations partagées par les salariés dans tous les pays. C'est la première fois que des engagements aussi concrets sont pris sur un périmètre aussi large. Danone compte plus de 100 000 collaborateurs dans le monde dont plus de la moitié travaillent dans les pays émergents. Cet accord s'applique au niveau mondial. Il a été élaboré en s'appuyant sur les bonnes pratiques observées aussi bien dans les pays matures que dans les pays émergents.

L'accord Danone-UITA réaffirme les responsabilités de chacun. L'entreprise est garante de la santé et de la sécurité de ses salariés et de toutes les personnes intervenant sur les sites dont elle a la responsabilité. La sécurité est un acte de management. En outre l'accord affirme les principes suivants :

- la prise en compte des conséquences humaines du changement, en amont des évolutions majeures d'organisation, constitue un impératif ;
- la préservation de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle doit être encouragée, entre autres par une planification des temps de travail, des temps de repos et des congés le plus en amont possible ;
- l'association des salariés au plus près du terrain pour identifier les pistes de simplification du travail permet à la fois d'identifier des pistes d'efficacité, mais aussi d'améliorer le bien-être des salariés ;
- la sécurité des salariés passe à la fois par leur participation aux actions de prévention de la sécurité, mais aussi par leur droit de retrait en cas d'exposition à une situation de danger.

Au-delà des principes généraux et engagements réciproques, Danone et l'UITA ont souhaité aussi apporter, au travers de cette convention, des moyens concrets pour mettre en place l'accord. Parmi celles-ci, on trouvera par exemple :

- la mise en place systématique d'un suivi médical ;
- la formation à la sécurité et à la santé pour chaque personne intervenant sur les sites de Danone ;
- la formation pour les membres de la direction et de l'encadrement au management des équipes.

Le périmètre de la convention va au-delà des salariés de Danone : une clause sera incluse dans les contrats conclus avec les sociétés de personnel intérimaire ou de sous-traitance afin qu'elles assurent le suivi médical de leurs salariés.

A l'occasion de la signature de l'accord, Franck Riboud Président Directeur Général de Danone a déclaré : « *L'amélioration continue des conditions de travail est la condition d'une performance durable pour l'entreprise. Cela passe à la fois par une organisation du travail toujours plus compétitive et des salariés en bonne santé, et par un dialogue au plus près du terrain. L'accord que nous signons s'inscrit pleinement dans le double projet économique et social de Danone qui nous inspire depuis 40 ans.* »

Pour Ron Oswald, secrétaire général de l'UITA : « *La participation active des membres du syndicat et leurs représentants dans les processus décrits dans l'accord représente une contrepartie indispensable aux directions pour la mise en oeuvre de cet accord. Nous saluons l'engagement permanent de Danone pour assurer que sont fournis aux travailleurs et leurs syndicats le droit et la possibilité de jouer un rôle actif dans son application pratique dans les milieux de travail de Danone dans le monde entier.* »

Danone et l'UITA considèrent que la réussite du déploiement local de cet accord passe par l'engagement des dirigeants des filiales, un dialogue social spécifique sur ces thèmes avec les organisations syndicales et la participation des salariés.

Il s'agit du neuvième accord Danone / UITA, après ceux signés sur la diversité, le dialogue social, et les étapes à suivre en cas de modification d'activité affectant l'emploi ou les conditions de travail. L'application de ces accords fait l'objet chaque année d'une évaluation conjointe sur le terrain par un représentant de Danone et un représentant de l'UITA. Ainsi, en 2 ans, 18 pays auront fait l'objet d'un audit.

A propos de Danone

Danone est l'une des entreprises les plus dynamiques du secteur alimentaire. Sa mission est d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre. Les produits du groupe sont présents sur les 5 continents dans plus de 120 pays. En 2010, Danone qui compte plus de 160 sites de production et environ 100 000 collaborateurs, a enregistré un chiffre d'affaires de 17 milliards d'euros, dont la moitié est réalisée dans les pays émergents. Danone bénéficie de positions de leader de l'alimentation santé autour de quatre métiers : les Produits Laitiers Frais (n°1 mondial), les Eaux en bouteille (n°2 mondial), la Nutrition Infantile (n° 2 mondial) et la Nutrition Médicale (n°1 en Europe). Coté sur Euronext Paris, Danone est également classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : Dow Jones Sustainability Index Stoxx et World, ASPI Eurozone et Ethibel Sustainability index.

A propos de l'UITA

L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) est une fédération syndicale internationale regroupant 383 organisations syndicales affiliées dans 120 pays, pour un effectif total de plus de 2,6 millions de membres. Son siège est à Genève, en Suisse.